

Rapport de la COFIN sur le préavis 20-2014 concernant le projet de budget 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises, les 3 et 10 novembre 2014 à 19h30 pour délibérer du budget.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Eric Rochat, Vice-président
 Monsieur Stéphane Jaquet, rapporteur
 Madame Marie-France Vouilloz Burnier
 Monsieur Bernard Ramuz
Excusés : Monsieur Pierre Zapf
 Monsieur Jacques Laurent

Monsieur le Syndic Alain Bovay, municipal des finances, et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, ont également participé aux séances des 3 et 10 novembre. Les membres de la COFIN les remercient chaleureusement pour leur souci d'information et de transparence ainsi que pour la qualité des renseignements et réponses transmis. Les membres de la COFIN tiennent à remercier également les autres municipaux ainsi que le Greffe municipal pour leur présence à la séance du 3 novembre 2014 et les renseignements fournis sur leurs dicastères respectifs, le temps consacré et pour la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

En Introduction, la COFIN souligne que le budget 2015 est déficitaire et présente un excédent de charges CHF 1'367'195. Cela représente une amélioration par rapport au budget 2014 de CHF 1.3 millions en chiffres ronds, par contre une dégradation de CHF 1.7 millions en chiffres ronds par rapport aux comptes 2013. Le déficit s'explique essentiellement par :

- l'accroissement des charges de personnel (rubrique 30) en raison de l'augmentation des employés due à la reprise des fontainiers et aux nouveaux postes de concierge à créer pour l'extension du collège de Clos Béguin,
- l'augmentation prévue des charges d'entretien des routes et des bâtiments et des honoraires liés.

Cette augmentation de charge est contrebalancée par une nette augmentation des recettes d'impôts prévues à CHF 23'660'00, soit une croissance de CHF 2'390'000.

Il faut relever que le budget 2015 a été établi en tenant compte des éléments suivants :

- Les charges de personnel augmentent de CHF 578'450 par rapport au budget 2014 en raison notamment de l'augmentation de l'effectif du personnel (+ 3.5 EPT) pour la création de postes pour l'entretien des bâtiments (extension de Clos Béguin) et de l'augmentation des charges sociales afférentes. Ces charges complémentaires sont partiellement compensées par une augmentation des revenus (refacturation pour moitié des charges

d'entretien de Clos Béguin à Blonay).

- Les biens et services augmentent de CHF 1'247'770 par rapport au budget 2014 principalement en raison des montants prévus pour l'entretien du réseau routier (+CHF 495'000 et des honoraires pour diverses études (+ CHF 265'000). Le poste d'entretien des routes est partiellement compensé par une augmentation des revenus provenant de la participation du Canton au coût du trafic routier (+CHF 320'000).
- Les charges financières diminuent légèrement (CHF -46'200) en raison l'obtention de bonnes conditions de taux d'intérêts et d'un recours moins important que prévu à l'emprunt.
- Les recettes d'impôts augmentent très fortement de CHF 2'390'000 pour refléter l'augmentation réelle continue de ce poste au cours des derniers exercices.
- Les participations et remboursements de collectivités publiques sont également en augmentation de CHF 675'050 (en faveur de la Commune), et reflètent principalement l'augmentation de la participation cantonale au coût du trafic et la participation de Blonay déjà mentionnées ci-dessus.
- La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2015 sont en augmentation de CHF 2'352'420 malgré les mesures d'économie recherchées par la Municipalité, par contre les revenus augmentant de CHF 3'633'480 ce qui permet de réduire le déficit budgété d'environ CHF 1.3 millions par rapport au budget 2014.

La marge d'autofinancement 2015 est positive de CHF 942'105 mais au vu des investissements planifiés, la Commune va devoir recourir à l'emprunt de manière accrue en 2015 pour financer les investissements.

Le plan d'investissements 2015 prévoit des dépenses de CHF 17'970'000 qui devront être financées en grande partie par l'emprunt, ce qui devrait porter l'endettement de la Commune aux environs de 44 millions à fin 2015.

Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)

1 ADMINISTRATION GENERALE

102 Municipalité

Q : l'augmentation des coûts de fonctionnement de la Municipalité sont-ils liés à une indexation ou à une augmentation de la charge de travail ?

R : il n'y a pas d'indexation mais uniquement de nouvelles séances, de nouvelles rencontres, une charge qui augmente chaque année (vacations)

110. 3102 Livres journaux, annonces

Q : quelle est l'augmentation de charges depuis la parution de Commune Info ?

R : la participation communale est de CHF 47'000 pour 7 numéros ; elle était précédemment de CHF 24'000 pour 2 parutions.

110.3520 Part à des charges intercommunales

Remarque : en augmentation de CHF 244'000 qui s'explique presque exactement par la construction du stade de la Saussaz.

180.3517 Transports publics

Remarque : la diminution de CHF 290'500 est liée à la suppression de la ligne 202 sur le territoire de Saint-Légier.

110 Administration

Remarque : les prestations internes sous comptes 4901.45/46/81 sont déterminées sur la base de tableau journalier remplis par les employés pour allouer leurs heures de travail valorisées au moyen d'un taux horaire comprenant les charges sociales.

2 FINANCES

210 Impôts

Suite aux discussions entre la COFIN et le municipal responsable des finances au cours des revues des budgets précédents, la rubrique impôts a été évaluée de manière plus réaliste, en basant notamment sur les impôts effectifs des exercices précédents et en tenant compte des perspectives de croissance édictées par le canton. Le poste reflète ainsi des recettes d'impôts en hausse de CHF 2'380'000 par rapport au budget 2014 mais seulement de 1.2 % par rapport aux comptes 2013.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Taux d'imp.	66	66	68	68	66	72	72
Budget	23'925	21'545	20'690	20'170	18'064	18'895	17'894
Réalisé		20'010	23'648	22'130	19'234	20'482	20'570
Différence		-1'535	2'958	1'960	1'170	1'587	2'676
Diff. %		-7.1	14.3	9.7	6.5	8.4	15

Le réalisé 2014 représente la situation au 30.09.2014.

220 3210 Intérêts des dettes court terme

220 3223 Intérêts des dettes non affectés

Remarque : les intérêts diminuent par rapport au budget 2014 malgré les augmentations de dettes en raison des emprunts qui arrivent à échéance en 2015 et seront renouvelés à des conditions plus avantageuses.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

310 Terrains

310.4232 Loyers terrains et fermages patrimoine financier

Q : Où se situent les antennes mobiles pour un montant de location annuel de CHF 16'000?

R: A l'église, vers les terrains de sport, vers l'autoroute.

320 Forêts et alpages

320. 3011 et Traitement du personnel

320.3030-40 Cotisations AVS/AC/AI/APG Caisse de pensions et prévoyance

Q : D'où vient l'augmentation prévue de CHF 83'000?

R: Engagement d'une personne supplémentaire et d'un apprenti

320.3146 Aménagement des pistes forestières,

320.4355 Vente de bois,

Q : augmentation de CHF 26'000 des aménagements pour de nouveaux accès par rapport à 2013 et augmentation de CHF 65'000 des ventes de bois.

R: Le volume de bois vendu va augmenter et de nouveaux accès doivent être aménagés en conséquence.

350 Bâtiments

350.3011 et Traitement du personnel

350.3030-40 Cotisations AVS/AC/AI/APG Caisse de pensions et prévoyance

Q : augmentation des traitements du personnel de CHF 167'000 des charges sociales associées de CHF 16'000 et de la Caisse de pension de CHF 40'000

R : Augmentation de l'équivalent plein temps de 3.5 personnes notamment en relation avec la mise en exploitation de la nouvelle étape du Clos Béguin

350.3185 Honoraires et frais d'expertises

Q : le budget se monte à CHF 100'000 alors qu'il n'y avait pas de montant dans les comptes de 2013

R: Frais liés au problème de Praz-Dagoud et de divers bâtiments à expertiser. Montants regroupés sous cette nouvelle rubrique pour 2015.

350.4522 Participation commune de Blonay

Q : à quoi correspond la contribution de CHF 395'000 ?

R : Montant lié à la participation de la commune de Blonay pour les élèves du Clos Béguin.

352/03.4271 Collège du Clos Béguin, Loyers,

Q : à quoi correspond le budget de CHF 97'000 ?

R : Loyer pour l'UAPE (Unité d'accueil parascolaire des écoliers).

352/08.3141 Route du Tirage 17

Q : à quoi correspond budget de CHF 62'000 ?

Réponse : Travaux exceptionnels, remplacement des fenêtres du bâtiment, révision citerne

352/12.3141 Buvette et vestiaires de Praz-Dagoud,

Q : à quoi correspond le budget d'entretien CHF 30'000 ?

R : Amortissements de l'investissement de CHF 200'000.- sur 10 ans. Travail d'entretien effectué par le Football club pour CHF 20'000.- par an. Cette opération reviendra à la charge de la commune après 10 ans d'exploitation.

4 **TRAVAUX**

410 **Bureau technique**

410.3111 **Achats mobilier, machines, équipement de bureau,**

Q : le budget 2014 était de CHF 1'200 alors que le budget 2015 se monte à CHF 14'000, de quoi provient la différence de CHF 12'800 ?

R : *achat d'un plotter (nouvelle imprimante pour reproduire des plans).*

430 **Routes**

430.3142.01 **Entretien du réseau routier**

430.3142.02 **Assainissement des chemins communaux**

430.3143.01 **Entretien éclairage public**

430.31443.02 **Entretien signalisation routière**

Q : *quels sont les travaux concernés, comment s'expliquent les augmentations de budget ?*

R : *ces postes sont commentés sur la page de gauche. Le programme d'entretien du réseau routier peut être modifié en raison des priorités dans les réfections. Le programme d'entretien est en augmentation car les montants consacrés à la ligne de bus abandonnée ont été reportés sur ce poste.*

430 3185 **Honoraires et frais d'expertises**

Q : que représentent ces honoraires ?

R : *il s'agit d'honoraires pour la surveillance des chantiers d'assainissements des routes.*

430.4517 **Subventions cantonales**

Q : que représente cette subvention de CHF 320'000 ?

R : *il s'agit de subventions cantonales accordées pour les travaux d'entretien du réseau routier effectués.*

441 **Parcs et jardins**

441.3115 **Achats de véhicules, machines, matériel,**

Q : Le budget 2014 se montait à CHF 15'100 alors que le budget 2015 est de CHF 57'000, comment s'explique la différence de CHF 41'000 ?

R : *Achat de tondeuses, débrousailluses, véhicule mixte pour transport du personnel et matériel, aspirateur à gazon, modification épandeur pour trottoir.*

5 **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE**

520.3522 **Participation à diverses communes**

Q: Etablissement scolaire Blonay-Saint-Légier CHF 515'500, qu'est-ce que cela comprend ?

R : *le détail se trouve dans le budget de l'établissement scolaire à la page 58.*

Cela comprend la commission prévention jeunesse, le fonctionnement du Conseil d'établissement, les camps, courses scolaires, les études surveillées en tenant compte des places supplémentaires avec l'arrivée des 5-6, les transports, les cours facultatifs et les dépenses générales telles que l'infirmière scolaire.

580-3011 **Traitement du personnel**

Q : Qui est le personnel concerné ?

R : *il s'agit de deux organistes, de la marguillère et d'une personne qui assure le service de conciergerie de l'église.*

580.3141 **Entretien de l'église de la Chiésaz**

Q : qu'est-ce que le montant de CHF 25'000 comprend ? Est-ce en plus des travaux en cours ?

R : *il s'agit des travaux d'entretien habituels qui se font en plus des travaux actuellement en cours.*

580.3652 Salaires des concierges

Q : les concierges sont-ils de la commune de Blonay ? Effectuent-ils réellement les travaux de conciergerie ?

R : *ce sont effectivement les concierges de la commune de Blonay. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de plainte de la communauté catholique concernant les travaux de nettoyage. On imagine donc que tout se passe pour le mieux.*

6 SERVICES GENERAUX ET POLICE

610.4370 Amendes office du stationnement

Q : à quoi correspondent les revenus CHF 50'000 ?

R : *l'entier des amendes revient à la commune.*

620.3156 Voir page de gauche, pas de commentaires

7 SECURITE SOCIALE

710.4809 Fonds Oderbolz

Q : reste-t-il une somme sur ce fonds ? Combien ? Les personnes qui pourraient en profiter sont-elles tenues au courant ?

R : *il reste environ 45'000 francs dans ce fonds.*

Des informations sur les demandes à faire pour ce fonds paraissent régulièrement dans le Communinfo. Il s'agit d'un fonds à destination des apprentis qui se destinent à une profession manuelle.

720.3515 Facture sociale

Q : la commune a-t-elle un droit de regard sur la manière dont cet argent (CHF 6'300'000) est utilisé par le canton ?

Réponse Muni : *cet argent est ensuite redistribué aux communes suivant leurs besoins en fonction de la péréquation intercommunale.*

De nouvelles prestations d'assurances sociales sont à l'ordre du jour qui pourraient faire encore augmenter la facture totale.

Jusqu'en 2014, la facture sociale comprend : le PC à domicile et l'hébergement, l'assurance-maladie, le revenu d'insertion et la participation cantonale à l'assurance chômage, des subventions et des aides aux personnes handicapées, des prestations pour la famille, des bourses d'étude et d'apprentissage.

8 SERVICES DES EAUX

810.3114 Remplacement compteurs

Q : les compteurs sont-ils bientôt tous remplacés (CHF 65'000) ?

R : le remplacement de tous les compteurs n'est pas terminé. Une fois cette opération terminée, il faudra remplacer les plus anciens compteurs ce qui se fera selon un certain roulement.

810.3144 Entretien du réseau

Q : autocontrôle du réseau pour CHF 150'000, de quoi s'agit-il ?

R : il s'agit de la démarche qualité c'est-à-dire des mesures de contrôle liées à la prévention pour l'eau potable. Ce sont des obligations légales qui concerne tous les « livreurs d'eau ».

810.3329 Amortissements des investissements

Q : a quoi correspond le N* à côté de la durée de l'amortissement ?

R : il s'agit des années d'amortissement déjà accomplies.

810.02 3011 Traitement du personnel

Q : les 2 EPT sont-ils considérés pour les deux communes ? Blonay engage-t-elle aussi 2 EPT ?

R : il s'agit de 2 EPT pour l'ensemble du Service des eaux des Pléiades.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN recommande, à l'unanimité des membres présents,

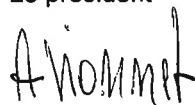
aux membres du Conseil communal :

- adopter le projet de budget 2015 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	CHF	34'494'070.00
Recettes	CHF	<u>33'126'875.00</u>
Excédent de dépenses	CHF	1'367'195.00

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet